

Réseaux catholiques et clandestinité dans les diocèses septentrionaux de la France au XVIII^e siècle

Vincent Cuvilliers et Philippe Moulis

Keywords: 18th Century Southern France; Catholics Networks

Certains textes de loi de la monarchie française et plusieurs documents pontificaux ont suscité et favorisé l'émergence de réseaux clandestins régionaux, nationaux et internationaux, rappelons la Révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685 et les mesures de Louis XIV à l'encontre de Port-Royal des Champs. Pendant la Révolution française, plusieurs lois relatives au clergé ont également entraîné la mise en place d'une opposition qui se structure autour des prêtres réfractaires notamment. Parmi les nombreuses définitions du mot "réseau", le dictionnaire Larousse cite celle-ci: "organisation clandestine dont les membres travaillent en liaison les uns avec les autres: un réseau d'espionnage, un réseau de résistance".

Dans nos travaux respectifs, nous avons découvert à travers diverses sources le fonctionnement de réseaux clandestins. Il s'agit donc, dans cet article d'analyser le fonctionnement de trois réseaux catholiques clandestins qui se structurent durant le XVIII^e siècle dans les diocèses septentrionaux et plus particulièrement dans celui de Boulogne-sur-Mer à partir de quelques exemples révélateurs. Le choix de Boulogne-sur-Mer est dû à sa situation et à son rôle dans le commerce interlope avec une véritable spécialisation de nombreux Boulonnais dans le smoglage (pratique de la contrebande avec l'Angleterre)¹.

Les réseaux janséniste et antijanséniste se structurent dans le Nord de la France dès 1713. La bulle *Unigenitus*, fulminée en septembre 1713, qui condamne 101 propositions extraites du livre du chef de file de la dissidence janséniste, Pasquier Quesnel, est à la demande de Louis XIV acceptée de force par une Assemblée du clergé réduite et cela crée une scission de l'Eglise de France. Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 devient la principale figure du jansénisme dans le Nord de la France. En février 1714, il s'oppose avec le cardinal de Noailles et sept autres évêques, à la réception de la nouvelle Constitution². Ces prélats reçoivent des lettres de cachet leur enjoignant de regagner leurs diocèses. Pierre de Langle regagne dès lors Boulogne-sur-Mer et un réseau s'y développe. Dès lors, les opposants se structurent de façon clandestine avec le diocèse de Saint-Omer

¹ Yann Gobert-Sergent, *Pêche, course et contrebandiers. Le port de Boulogne de Louis XIV à Napoléon Ier (1680-1815)*, A.C.R.B. éditions, 2004, p. 67.

² Pierre Gombert, *Louis-Antoine de Noailles, cardinal-archevêque (1651-1729)*, these de l'Ecole des Chartes, 2004, 591 p; Marie-José Michel, *Clergé et pastorale janséniste à Paris (1669-1730)*, "Revue d'Histoire moderne et contemporaine", avril-juin 1979, p. 177-197.

comme “base arrière”, surtout après l’acceptation de la constitution par l’évêque de Saint-Omer, François de Valbelle. Ces réseaux sont particulièrement actifs jusqu’en 1724, année où l’évêque Pierre de Langle décède et est remplacé par l’évêque Jean-Marie Henriaux³. La promulgation de la Constitution civile du clergé en août 1790 déchaîne les passions⁴. Dès le mois d’août, Mgr Jean-René Asseline, évêque de Boulogne, publie une réfutation de la Constitution civile à laquelle adhèrent quarante évêques. De nombreux prêtres du Nord de la France soutiennent le prélat boulonnais et refusent de prêter serment. Dès lors un vaste réseau clandestin de prêtres réfractaires se met en place dans les régions septentrionales de la France. La correspondance de Frère Salomon⁵, de l’Institut des Frères des Écoles chrétiennes, avec sa famille permet de comprendre le fonctionnement de ce réseau, qui réunit des catholiques proches des frères Lasalliens, des Lazaristes, des prêtres séculiers et de nombreux laïcs. La sœur de Fr Salomon, Rosalie Le Clercq, qui réside à Boulogne-sur-Mer, est membre de cette organisation.

L’analyse croisée de ces trois organisations permet de reconstituer leur structuration au travers de quatre angles d’étude, les acteurs, les lieux, les vecteurs et les flux et de s’interroger ainsi sur leur fonctionnement dans les diocèses septentrionaux au XVIIIe siècle.

Les acteurs

Dans les trois cas étudiés, l’autorité épiscopale est partie prenante dans le fonctionnement des réseaux, l’évêque de Boulogne-sur-Mer, Pierre de Langle pour le réseau janséniste, l’évêque de Soissons puis archevêque de Sens, Jean-Joseph Languet de Gergy pour le réseau antijanséniste et l’évêque de Boulogne Jean-René Asseline pour le réseau réfractaire. Pierre de Langle se trouve être l’un des membres les plus actifs d’un vaste réseau de correspondants (schéma 1) qui se situent notamment dans les diocèses voisins mais également à Paris et dans tout le royaume⁶. Le réseau antijanséniste, dans sa partie basée dans le diocèse audomarois, est coordonné par l’évêque de Soissons, par l’archevêque de Reims et le cardinal de Fleury (schéma 2). L’une des chevilles ouvrières de ce réseau dans le diocèse est Pierre Cousin, prêtre de la paroisse Saint-Denis de la ville de Saint-Omer qui collabore étroitement avec deux ecclésiastiques du diocèse boulonnais, Grésy, sacristain de la paroisse Notre-Dame de Calais, et Morette, chapelain de la cathédrale

³ Philippe Moulis, *Le jansénisme dans le nord de la France : François de Valbelle, évêque de Saint-Omer et la bulle Unigenitus*, “Bulletin de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie”, XXVII, Saint-Omer, 2012, p. 135-140.

⁴ Jean-Clément Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, [Paris], 2012, p. 213-235.

⁵ A. D. Pas-de-Calais, Registre des B. M. S. de la paroisse Saint-Joseph de Boulogne: “Baptisé Guillaume Nicolas Louis Leclercq le 15 novembre 1745, paroisse Saint-Joseph (Haute-Ville) de Boulogne-sur-Mer, né la veille sur les dix heures du matin, fils de François, marchand, et de Marie-Barbe Dupont”. Plus d’une centaine de lettres sont conservées à la Maison généralice des Frères des Ecoles chrétiennes à Rome et aux Archives Lasalliennes à Lyon.

⁶ Ph. Moulis, *Réseau et clientèle d’un prélat janséniste: Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer (1698-1724)*, “Chroniques de Port-Royal”, n° 62, Paris, 2012, p. 57-75.

de Boulogne-sur-Mer⁷. Dans le cas de ce réseau, il ne faut pas omettre l'appui pontifical, avec l'envoi d'un légat dans le diocèse de Saint-Omer en 1723⁸. Ce lien avec Rome perdure durant la période étudiée avec l'envoi d'informations mais également d'ouvrages ou d'imprimés jansénistes⁹. Il est intéressant de noter que l'évêque de Saint-Omer est souvent critiqué en raison des sympathies jansénistes qu'on lui prête, ce qui explique que ce réseau agisse de manière clandestine dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, ce qui se comprend aisément, mais également dans le diocèse de Saint-Omer puisqu'il n'en fait pas partie et œuvre même à lutter contre ce dernier¹⁰. En 1790, un nouvel évêque, Jean-René Asseline, est nommé à la tête du diocèse de Boulogne-sur-Mer, après le décès de François de Partz-de-Pressy. Il refuse de prêter le serment à la Constitution civile du clergé en 1791 et émigre dès l'élection de l'évêque constitutionnel. De son exil qui passe par Ypres notamment, il participe à la structuration d'un vaste réseau clandestin dans lequel la ville de Boulogne-sur-Mer occupe une position importante (schéma 3).

Parmi les éléments les plus actifs de ces réseaux, nous trouvons les membres de l'Eglise, qu'ils soient prêtres, membre des ordres mendiants, prêtres réfractaires, jésuites, jansénistes, frères des Écoles chrétiennes, etc. L'évêque Pierre de Langle organise son réseau autour d'hommes de confiance qui sont notamment les vicaires généraux de Boulogne qu'il nomme lui-même. Il s'appuie également sur le supérieur du séminaire lazarisite et sur celui du collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer qui centralisent les informations récoltées afin de lui transmettre un résumé régulièrement¹¹. Un chanoine de Bruxelles, Ernest Ruth d'Ans, est lui chargé de transmettre à l'évêque les informations en provenance des Pays-Bas autrichiens, des Provinces-Unies et de la cour de Vienne¹². Le réseau antijanséniste fonctionne grâce aux informations, données par plusieurs clercs œuvrant dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Omer et d'Arras, sur les activités des jansénistes et sur les décisions des évêques. Des prélats, étrangers aux diocèses en question, prennent part à ces réseaux. En 1725, l'abbé Salla, fils du comte de Salla de Milan, assure la

⁷ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XIII, pièce 153m. Nelson-Martin Dawson, *Le paradoxal destin d'un catéchisme à double nationalité: l'histoire du manuel de Mgr Languet à Sens et à Québec*, Doctorat de l'Université de Laval (Québec), 1989; *La correspondance dans la collection Languet de Gergy: reflet d'un réseau antijanséniste au XVIIIe siècle*, dans *Correspondance Jadis et Naguère*, Paris, 1997, p. 349-360; *Chentéisme ecclésiastique et antijansénisme. Jean-Joseph Languet de Gergy et le bulle Unigenitus*, Sherbrooke, 1998. René Fourrey, *Le champion de la bulle Unigenitus, Jean-Joseph Languet de Gergy, Archevêque de Sens*, manuscrit inédit achevé vers 1953, Maison diocésaine d'Auxerre, 1992.

⁸ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 198m. Extrait des lettres de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Denis, à monseigneur l'archevêque et duc de Reims, du 19 et 27 novembre 1723.

⁹ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 112m. copie de la lettre de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Omer, au sieur Grézy, de Calais, datée du 20 juillet 1723.

¹⁰ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XIII, pièce 136, lettre datée du 29 mars 1721 d'un récollet de Pernes à l'évêque de Soissons.

¹¹ B. N. France. Ms 23207, fol. 161.

¹² Michel Van Meerbeeck, *Ernest Ruth d'Ans, « patriarche des jansénistes » (1653-1728)*, Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, fasc. 87, Bruxelles-Louvain, 2006.

défense de deux personnes accusées de receler des écrits jansénistes¹³. Les ordres religieux participent activement au bon fonctionnement des réseaux, s'appuyant sur leur propre réseau préexistant, c'est ainsi que le prélat boulonnais fait transiter de nombreuses lettres par le biais des séminaires lazaristes et des collèges de la congrégation de l'Oratoire. En 1791, l'un des membres les plus actifs du réseau réfractaire est l'abbé Jean-Baptiste de Meric de Montgazin, vicaire général de Boulogne depuis 1751 qui est en relation avec plusieurs personnes dont Frère Salomon, qui réside à Melun puis à Paris et dont l'une des sœurs soutient activement le clergé réfractaire de Boulogne. Ce réseau clandestin fonctionne notamment avec l'aide du supérieur du petit séminaire de Boulogne ou celle du curé de Wimille¹⁴.

Les femmes jouent un rôle important dans les différents réseaux. Si, comme le montre Nicolas Lyon-Caen¹⁵, les bourgeoises participent, comme les femmes du peuple révélées par Arlette Farge, à la diffusion des idées jansénistes à Paris au XVIIIe siècle, que cela soit dans les espaces privés ou l'espace public, elles participent également aux activités clandestines. En 1720, Pierre de Langle demande à Louail de saluer "toutes nos illustres amies tant du marais que du quartier de la porte de Richelieu et de la place des victoires"¹⁶. Parmi les correspondantes, on relève les noms de Louise Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, Madame de Senlis, Mlle de Théméricourt. Ces femmes jouent un rôle précis dans le fonctionnement du réseau en assurant la préservation des documents de Port-Royal. Elles jouent également un rôle d'intermédiaires¹⁷, notamment Mme Rouillé qui assure la transmission des courriers échangés entre Pierre de Langle et Gaston de Noailles, évêque de Châlons et frère du cardinal¹⁸. Elles participent à la diffusion des imprimés. Lorsque le Magistrat de Saint-Omer ordonne des perquisitions domiciliaires, on saisit au domicile d'une dénommée Florence, "fille de libre condition, marchande de toile", treize exemplaires d'un libelle janséniste¹⁹. Outre la conservation et la diffusion de renseignements, la collecte peut être effectuée par une femme, comme cette habitante audomaroise, Madame de Fenchin, qui est chargée de discuter avec Jean-Baptiste Mais, prêtre de la paroisse Saint-Denis de Saint-Omer, et

¹³ B. M. Saint-Omer, Ms 1358, Deneuille, curé de la paroisse de [blanc] de la ville de Saint-Omer, *Annales de la ville de Saint-Omer, sous les évêques de Saint-Omer, 1553 à 1725*, II (copie du XIXe siècle), p. 438-441.

¹⁴ Philippe Moulis et fr Francis Ricousse, *Le bienheureux Salomon, des Frères des Écoles chrétiennes et le père Pierre-Joseph de Clorivière. Une collaboration en temps de Révolution (1791-1792)*, "Rivista Lasalliana", 79 (2012), 4, p. 525-538.

¹⁵ Nicolas Lyon-Caen, « Il faut qu'un party se sente bien faible quand il accepte et qu'il recherche de tels appuis », *Femmes, jansénisme et publicité à Paris au XVIIIe siècle*, "L'Atelier du Centre de recherches historiques", 2009, 4.

¹⁶ A. Utrecht, P. R. 1792, lettre de Pierre de Langle à Louail, datée de Boulogne, le 9 juillet 1720, fol. 2.

¹⁷ A. Utrecht, P. R. 1553, lettre de Pierre de Langle à Mademoiselle Adrienne, datée de Paris, 19 août 1719, fol. 1v.

¹⁸ B. N. France, Ms 23207, fol. 145v.

¹⁹ B. M. Saint-Omer, Ms1358, Deneuille, curé de la paroisse de [blanc] de la ville de Saint-Omer, *Annales de la ville de Saint-Omer, sous les évêques de Saint-Omer, 1553 à 1725*, II (copie du XIXe siècle), p. 438-441.

qui rapporte que ce dernier est favorable aux “professeurs quesnellistes du séminaire de Saint-Omer”²⁰. Rosalie Le Clercq prend rapidement et activement parti contre le clergé constitutionnel, en soutenant les prêtres réfractaires, qu’elle regarde comme “apostats de la vraie religion”²¹. Son attitude et ses agissements lui valent d’être la cible d’attaques à Boulogne. En juillet 1791, elle annonce qu’elle a une réputation d’“aristocrate”²² à Boulogne, en mars 1792, elle est même qualifiée de “chef des aristocrates”²³. Mais ce qui devient pour elle son moment de gloire²⁴ est le jour où elle doit subir des “mauvais traitements”²⁵, lorsqu’elle est insultée et frappée dans la rue le 7 mars 1792²⁶ par “une méchante femme, armée de pierres, qui ne voulait pas laisser entrer à la haute ville les aristocrates”²⁷. Cette affaire a un certain retentissement puisque frère Salomon affirme avoir vu et acheté à Paris une pétition imprimée par des citoyens de Boulogne “tendant à laisser la liberté à chacun de suivre et pratiquer le culte qu’il lui plairait”²⁸. D’ailleurs Rosalie informe son frère qu’elle a porté plainte auprès de la police et qu’elle a déposé devant les juges contre ses persécuteurs. Cet incident, qu’elle qualifie de “belle scène”²⁹, lui permet de s’enorgueillir du titre de “fière aristocrate”³⁰.

La recherche d’appuis politique et économique est une nécessité et une constante pour tout réseau clandestin. Dès lors, les laïcs exercent le rôle de protecteur mais aussi un rôle actif. Lorsqu’il est décrété en état d’arrestation par son évêque, Coignart, prêtre du diocèse d’Ypres, favorable aux jansénistes et en relation avec l’évêque Pierre de Langle, trouve refuge chez le marquis d’Alec, seigneur protestant résidant à Ypres³¹. Le réseau janséniste s’appuie sur les laïcs dans la ville de Saint-Omer afin de cacher des libelles et d’en assurer la diffusion. En 1725, une marchande de toile et un maître menuisier sont condamnés par le Magistrat à une amende de cent écus car on a découvert à leur domicile des libelles jansénistes³². Les commerçants permettent de combler les manquements du réseau. En 1711, Pierre de Langle écrit à l’évêque de Châlons qu’il ne possède pas de “traverse de Châlons à

²⁰ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 198m, Extrait des lettres de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Denis, à monseigneur l’archevêque et duc de Reims, du 19 et 27 novembre 1723.

²¹ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 96, 8 avril 1791.

²² A. Lasalliennes de Lyon, lettre 99, 16 juillet 1791.

²³ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 113, 18 mars 1792.

²⁴ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 103, 13 avril 1792.

²⁵ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 114, 22 mars 1792.

²⁶ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 103, 13 avril 1792.

²⁷ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 104, 29 mai 1792.

²⁸ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 103, 13 avril 1792.

²⁹ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 104, 29 mai 1792.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 198m, Extrait des lettres de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Denis, à monseigneur l’archevêque et duc de Reims, du 19 et 27 novembre 1723.

³² B. M. Saint-Omer, Ms1358, Deneuille, curé de la paroisse de [blanc] de la ville de Saint-Omer, *Annales de la ville de Saint-Omer, sous les évêques de Saint-Omer, 1553 à 1725*, II (copie du XIXe siècle), p. 438-441.

Boulogne à moins que ce ne fut par les Rouillers qui apportent du vin ici et reportent du hareng³³ mais il conclut en précisant que ce moyen manque de sûreté et de fréquence. Les réseaux clandestins sont par définition des réseaux interlopes et, à ce titre, ont de nombreux liens avec les autres réseaux clandestins, comme ceux des contrebandiers. Il est intéressant de noter que ces derniers sont mentionnés dans tous les réseaux étudiés comme étant des recours pour transporter des marchandises prohibées, comme des livres, mais certaines familles de contrebandiers sont des éléments actifs des réseaux, comme la famille Leclercq, dont l'un des membres a également été corsaire durant la guerre de Sept Ans.

Les lieux

Afin de diffuser leurs idées et prendre à parti l'opinion publique, les réseaux clandestins cherchent des endroits où ils peuvent s'exprimer publiquement, ce qui fait des églises des endroits privilégiés. Plusieurs prêtres proches du réseau janséniste profitent de leur sermon dominical³⁴. L'affrontement fait également partie des stratégies utilisées pour exister dans l'espace public. Cet affrontement peut être recherché, comme dans le cas de prêtres antijansénistes qui assistent aux prônes des prêtres jansénistes et s'y opposent verbalement³⁵. Réussir à diffuser ses idées au sein même d'un séminaire est un véritable moyen de pérenniser l'action entreprise. C'est pourquoi le réseau janséniste diffuse des imprimés dans les séminaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer mais également dans ceux des diocèses voisins. En juillet 1723, Antoine Pagart, un des chefs du séminaire de Saint-Omer, est surpris en train de distribuer aux élèves "un pernicieux livre" janséniste³⁶. C'est l'une des raisons qui explique pourquoi Frère Salomon s'empresse de demander à sa sœur, dès juillet 1790, si le séminaire de Boulogne est conservé. En mars 1792, il regrette amèrement le remplacement des "prêtres catholiques par des prêtres constitutionnels" à la tête du petit séminaire, ce qui fera de cette maison une "école d'erreur"³⁷.

Disposer d'une imprimerie est indispensable au bon fonctionnement de tout réseau clandestin. Dès lors, son emplacement est un choix stratégique fondamental. Le réseau antijanséniste en installe une dans le couvent des Récollets de Pernes³⁸, paroisse située au milieu du diocèse de Boulogne. Si l'on ne peut en installer une dans le diocèse, à proximité, il convient de s'assurer de pouvoir utiliser une imprimerie proche. Le réseau antijanséniste a recours à des imprimeries parisiennes mais également à celles situées dans les Pays-Bas autrichiens, notamment à Ypres mais cela pose le problème du franchissement de la frontière avec des imprimés

³³ B. N. France, Ms 23207, fol. 145v.

³⁴ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 112m, copie de la lettre de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Omer, au sieur Grévy, de Calais, datée du 20 juillet 1723.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 104, 29 mai 1792

³⁸ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, tome XIII, pièce 136, lettre datée du 29 mars 1721 d'un récollet de Pernes à l'évêque de Soissons. "Nous avons été obligés d'avoir recours à une imprimerie secrète qui est depuis deux ou trois ans précisément employée pour la défense de la Constitution."

interdits. Il convient également d'avoir un endroit pour stocker les imprimés, les ouvrages en attendant leur distribution. Il s'agit dans la plupart des cas des maisons des laïcs, comme celle de Rosalie Le Clercq par exemple. Il convient ensuite de faire circuler ces imprimés, à l'intérieur du diocèse de Boulogne ou à l'extérieur. Les possibilités sont nombreuses, et nous les aborderons dans les lignes qui suivent, mais il faut mettre en avant l'importance des ports, lieu par excellence de la contrebande. L'analyse des trois réseaux permet de montrer l'importance des ports de Boulogne-sur-Mer, de Dunkerque et de Calais afin d'être connecté aux espaces de production d'imprimés que sont les Pays-Bas autrichien et les Provinces-Unies³⁹.

Dans les trois cas, les réseaux incluent des "lieux-refuges". L'évêque Pierre de Langle ouvre son diocèse aux ecclésiastiques jansénistes en nommant aux bénéfices curiaux des prêtres soutenant sa cause, comme par exemple un canonicat à Notre-Dame de Boulogne⁴⁰. C'est ainsi que Jean-Baptiste Gaultier, diacre persécuté par l'évêque d'Evreux pour ses convictions, devient chanoine puis vicaire général du diocèse de Boulogne⁴¹. Des biens personnels sont également utilisés pour le fonctionnement du réseau. De nombreux jansénistes sont accueillis dans les propriétés de l'évêque boulonnais qui se situent à Boulogne, à Evreux et à Paris⁴². A partir de 1791, frère Salomon envisage de se constituer un refuge à Boulogne. Le 15 février 1791, il se dit satisfait de l'acquisition que sa sœur vient de faire d'"une petite maison de la haute ville"⁴³ et précise qu'elle conviendra parfaitement pour lui et frère Lothaire. Le 15 septembre 1791, il propose à sa sœur de lui louer sa maison d'habitation actuelle en entier tandis qu'elle louera une petite maison dans la haute ville, qui pourra lui servir de refuge ultime⁴⁴ et qui aurait l'avantage de se situer dans une rue retirée et solitaire⁴⁵. Ne pouvant plus se rendre en toute tranquillité à la messe qui, de plus, est célébrée par un prêtre constitutionnel, Rosalie Le Clercq décide de prendre part à la constitution d'une église clandestine. Déjà, en avril 1791, frère Salomon lui assure que "les vrais catholiques s'organisent en faisant de leurs maisons de véritables petites églises"⁴⁶ et il se dit satisfait que celle de sa sœur soit fréquentée mais rappelle que tout se cela ne peut faire que sous l'égide de l'évêque. En mai 1791, frère Salomon félicite sa sœur qui héberge dans sa maison un prêtre réfractaire qui, ainsi, célèbre la messe pour toute la famille et d'autres personnes⁴⁷ qu'il convient d'admettre avec prudence.

³⁹ A. Utrecht, P. R. 1553, lettre de Pierre de Langle à Monsieur l'abbé Ernst [Ruth d'Ans], datée du 29 novembre 1723. fol. 2-2v.

⁴⁰ A. Utrecht, P. R. 1792, lettre de Pierre de Langle à Louail, datée de La Ronce, le 20 mai 1720, fol. 2 v.

⁴¹ A. Utrecht, P. R. 6011, lettre de Pierre de Langle à J.-B. Gaultier, datée de Paris, le 14 janvier 1717, fol. 1v.

⁴² A. Utrecht, P. R. 1792, lettre de Pierre de Langle à Louail, datée du 6 septembre 1720, fol. 1v.

⁴³ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 95, 15 février 1791.

⁴⁴ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 101, 15 septembre 1791.

⁴⁵ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 114, 22 mars 1792.

⁴⁶ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 96, 8 avril 1791.

⁴⁷ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 97, 27 mai 1791.

Nous avons choisi de présenter le fonctionnement de ces réseaux à partir d'une zone géographique déterminée. Il apparaît que les personnes permettant le fonctionnement des réseaux disposent tous de lieux, d'adresses situées hors de la zone étudiée, hors des diocèses septentrionaux. Ces endroits peuvent être des "lieux-refuges", comme la propriété privée de Pierre de Langle à Evreux ou la maison occupée par frère Salomon à Paris à partir de 1791, ou alors des séminaires, comme le séminaire oratorien de Saint Magloire à Paris, véritable point d'ancrage pour les jansénistes.

Les vecteurs

Le vecteur le plus usité est la lettre. Afin de les acheminer, il existe trois possibilités. Tout d'abord, le moyen le plus courant, le recours à la poste à lettres, l'insertion du courrier dans une lettre adressée à une tierce personne ou le portage pour une personne de confiance directement. Ces possibilités sont utilisées en fonction de l'importance de la correspondance et de la nécessité d'une sécurité renforcée. Différentes méthodes sont utilisées afin d'accroître la sécurité, certains correspondants ont plusieurs adresses, comme le conseille l'évêque de Châlons, Gaston de Noailles, en 1714 à l'évêque Pierre de Langle⁴⁸. Les correspondants du réseau janséniste ont pour habitude d'indiquer la date de la dernière lettre reçue ce qui permet de garder une mémoire de la correspondance et se rendre compte de la disparition d'une lettre ou d'un retard important⁴⁹.

Une lettre peut également être incluse dans une lettre adressée à un tiers qui en assurera la transmission. En 1720, l'évêque Pierre de Langle conseille à Louail "de changer [son] adresse et de [se] servir de celle-ci avec une enveloppe à M. le comte de Bruzeville en sa terre de Houtebic à Houtebic par Vernon et en Haut Vernon"⁵⁰. L'exemple le plus intéressant de cette pratique est celui de la correspondance de frère Salomon en 1791 et en 1792. Sa famille, les Le Clercq de Boulogne, sont parents de l'épouse de Brissot de Warville, le député girondin. Celle-ci fait parvenir à Rosalie Le Clercq les lettres et les paquets contenant des imprimés en faisant usage du cachet de l'assemblée nationale, ce qui garantit une réelle sécurité aux échanges⁵¹.

Enfin, dans le cas des correspondances les plus importantes, le courrier est transmis de main à main, sans passer par la poste, par une personne de confiance qui effectue spécialement le trajet ou qui profite d'un voyage réalisé pour une autre raison, dans ce cas on fait souvent appel à un commerçant. On peut demander à un

⁴⁸ "Je joins à cette lettre la première adresse que je vous avais donnée. Il n'est pas mauvais d'en avoir plus d'une afin de rompre les chiens". A. Utrecht, P. R. 1377, lettre de Gaston de Noailles, évêque de Châlons, à Pierre de Langle, datée du 19 mars 1714, fol. 2v.

⁴⁹ "Les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, le 22 et le 27 du mois passé, m'ont été fidèlement rendues sans qu'il m'ait paru par les dates qu'elles aient été retardées", A. Utrecht, P. R. 1377, lettre de Gaston de Noailles, évêque de Châlons, à Pierre de Langle, datée du 19 octobre 1714, fol 1.

⁵⁰ A. Utrecht, P. R. 1792, lettre de Pierre de Langle à Louail, datée de La Ronce, le 15 mai 1720, fol. 1v-2.

⁵¹ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 96, 8 avril 1791.

émissaire d'effectuer le trajet, comme en 1718, lorsque Pasquier Quesnel, membre du réseau janséniste d'Utrecht, dans les Provinces-Unies, demande à un nommé Backusius de se rendre à Boulogne afin de remettre des lettres à plusieurs destinataires⁵².

Lorsqu'un colis important doit être transmis, pour plus de sécurité, il peut être transporté en plusieurs fois. En 1715, un membre du réseau janséniste demande à un résident d'Anvers de lui envoyer à Paris les colis qu'il a en sa possession. Pour cela, il lui demande de "les faire venir à Bruxelles en petits paquets et de les faire mettre là à l'adresse de Monseigneur le chancelier de Pontchartrain et cela d'ordinaire en ordinaire"⁵³. C'est ce qu'effectue également frère Salomon lorsqu'il envoie de nombreux imprimés à sa sœur Rosalie.

La lettre peut être explicite, partiellement ou totalement codée. Le secret est nécessaire pour le bon fonctionnement et la pérennité du réseau. Les noms d'emprunt sont fréquents, l'évêque de Boulogne étant surnommé Boulouf⁵⁴ par exemple. Plusieurs passages des lettres sont codés et demeurent obscurs.

La structuration des réseaux est savamment calculée. Il est possible de distinguer des routes "communes", pour la correspondance, des routes de secours en cas de danger ainsi que des routes spécialisées. En 1723, dans une lettre, l'évêque Pierre de Langle nous offre une description de son réseau. Il informe son interlocuteur que lorsqu'il aura "quelque chose de curieux, difficile à faire passer par les voies ordinaires [il pourra se] servir de celle-ci, dont [il lui donnera] l'adresse. [Il n'aura] qu'à les envoyer à Charleroi où ils iront apparemment sans aucun danger et là [ses] correspondants les prendront pour les faire rendre à Boulogne sans aussi qu'il arrive aucun accident"⁵⁵. Les itinéraires sont terrestres ou maritimes. Le réseau janséniste utilise le port de Dunkerque afin de transmettre ou recevoir des ouvrages en provenance des Provinces-Unies⁵⁶. En novembre 1791, afin de correspondre avec son frère qui réside à Paris, Rosalie Le Clercq doit adresser la lettre à M. Brissot à l'adresse ordinaire de son frère à Melun, où il résidait précédemment, afin que les frères lasalliens qui réceptionneront la lettre puissent la lui transmettre à Paris.⁵⁷

Les flux

On transmet dans tous les cas des informations officielles, les textes de loi mais aussi les documents pontificaux. La collecte d'informations est la raison première des réseaux clandestins catholiques. En 1720, l'évêque Pierre de Langle écrit qu'il est "très aise d'apprendre de plusieurs endroits les mêmes nouvelles, outre qu'elles servent de confirmation les unes aux autres, chacune contient des

⁵² A. Utrecht, P. R. 1044, lettre de Jean-Baptiste Gaultier à Dupuis, datée du 19 avril 1718, fol. 1.

⁵³ A. Utrecht, P. R. 1302, lettre de Monnier à M. de La Place, datée de Paris, le 12 décembre 1715, fol. 1.

⁵⁴ *Lexicon pseudonymorum jansenisticorum. Répertoire de noms d'emprunt employés au cours de l'histoire janséniste et anti-janséniste*, Louvain, Bibliothèque de la Faculté de théologie, 1989.

⁵⁵ A. Utrecht, P. R. 1553, lettre de Pierre de Langle à l'abbé Ernst [Ruth d'Ans], datée du 29 novembre 1723, fol. 2-2.

⁵⁶ *Idem*, fol. 2-2v.

⁵⁷ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 102, 25 novembre 1791.

circonstances quelquefois que les autres ne disent pas⁵⁸. Chaque semaine, l'évêque reçoit de ses correspondants ce qu'il nomme la "feuille des nouvelles courantes"⁵⁹ et qui contient un récit circonstancié des nouvelles, des rumeurs et des publications qui circulent à Paris, en province et à Rome. Les jansénistes diffusent les informations au public par l'intermédiaire de leur périodique clandestin, les *Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*⁶⁰. Afin d'être parfaitement informé des agissements des réseaux concurrents, certains membres sont chargés d'assister aux prêches et aux sermons, au risque de se faire verbalement agressé⁶¹. Dans une lettre datée du 20 juillet 1723, Cousin, prêtre de Saint-Omer, raconte dans le détail le sermon d'un prêtre projanséniste qu'il a entendu le 4 juillet de la même année⁶². Dès le début de la Révolution, les catholiques sont dans la nécessité de se tenir informer des récentes évolutions législatives et de l'opinion publique. Rosalie et frère Salomon échangent des informations précieuses dans leur correspondance. Ils se communiquent les mandements ou les imprimés importants à leurs yeux. Rosalie transmet les mandements de l'évêque de Boulogne⁶³ ou des ouvrages comme "les prédictions du serviteur de Dieu Benoît Joseph Labre"⁶⁴, tandis que lui envoie les imprimés qu'il peut trouver à Paris. Ces envois sont primordiaux selon frère Salomon car ils doivent permettre d'instruire les personnes "dans l'erreur faute de lecture de bons ouvrages"⁶⁵. Il est possible à la lecture de ces lettres d'établir une liste, certes incomplète, des imprimés qui circulent à Boulogne en provenance de Paris dans ce réseau. En novembre 1790, il est transmet "un petit écrit et des prières"⁶⁶, ce qui était courant dans les lettres échangées durant les années prérévolutionnaires. Le 8 avril 1791, il transmet un imprimé intitulé *Avis aux vrais Catholiques*. Il lui envoie aussi, en juillet 1791, cet avis accompagné des *Nouvelles instructions* et *l'Ame unie à Jésus-Christ*, ainsi que *l'Apologie du clergé*, dans sa seconde édition, et *Mon Apologie*. Il indique tout de même, le 16 juillet 1791, qu'il lui est plus difficile de se procurer de telles brochures depuis que les frères lasalliens

⁵⁸ A. Utrecht, P. R. 1792, lettre de Pierre de Langle à Louail, datée du 23 octobre 1718, fol 2.

⁵⁹ A. Utrecht, P. R. 2814, lettre de Pierre de Langle à l'abbé d'Etémare, datée du 22 mai 1718, fol 1.

⁶⁰ On consultera sur ce périodique la synthèse d'Olivier Andurand, *Le bon évêque janséniste existe-t-il ? La vision de l'évêque idéal dans les Nouvelles Ecclésiastiques* (à paraître), ainsi que Michel Albaric, *Regard des jansénistes sur l'Église de France de 1780 à 1790 d'après les Nouvelles Ecclésiastiques*, "Chroniques de Port-Royal", n° 39, Paris, 1990, p. 65-79; Madeleine Foisil, Françoise de Noïfontaine, Isabelle Flandrois, *Un journal de polémique et de propagande. Les nouvelles Ecclésiastiques*, "Histoire, Économie et Société", 1991, 3, p. 399-420; Bernard Plongeron, *Une image de l'Église d'après les « Nouvelles ecclésiastiques » (1728-1790)*, "Revue d'Histoire de l'Église de France" 53 (1967), 151, p. 241-268 et Dufresne de Chauvinière, *Les nouvelles ecclésiastiques et la bulle Unigenitus*, Mémoire de Maîtrise de l'Université de Paris I, 1953.

⁶¹ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, tome XVIII, pièce 112m, copie de la lettre de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Omer, au sieur Grésky, de Calais, datée du 20 juillet 1723.

⁶² *Ibidem*.

⁶³ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 97, 23 mai 1789.

⁶⁴ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 101, 15 septembre 1791.

⁶⁵ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 99, 16 juillet 1791.

⁶⁶ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 105, 4 novembre 1790.

ont été obligés de quitter la paroisse Saint Roch. En septembre 1791, Rosalie reçoit les *Beaux commandements ou maximes*⁶⁷. En mars 1792, il envoie à sa sœur un livre sur l'éducation des enfants, un ouvrage sur la dévotion au Saint-Sacrement et des exhortations sur le Carême, offertes par le curé de Saint-Sulpice⁶⁸. Le 29 mai 1792, Rosalie reçoit la brochure *Aux âmes chrétiennes*⁶⁹.

On diffuse également des imprimés, des libelles, des livres réalisés par ou pour des membres du réseau. Celui du prélat de Boulogne compte des libraires et des imprimeurs clandestins parmi ses membres⁷⁰. En 1723, Cousin, prêtre antijanséniste, se félicite d'avoir pu mettre un terme au projet de l'évêque de Boulogne, Pierre de Langle, et du sieur Coignart, prêtre du diocèse d'Ypres, qui consistait à "infester de pernicious livres le diocèse de Saint-Omer"⁷¹. Des informations, recueillies par le réseau antijanséniste sur les agissements de leurs adversaires, se retrouvent dans le "Supplément de la Gazette de Hollande"⁷², périodique contenant les nouvelles favorables à la Constitution. Dans le supplément d'octobre 1720, on désigne Gardel, curé de la paroisse Saint-Sépulcre de Saint-Omer, comme "colporteur du parti pour ce diocèse"⁷³.

Les livres circulent sous forme imprimée mais également sous la forme de copies manuscrites. Un prêtre de Boulogne antijanséniste informe l'évêque de Soissons qu'il a dépensé trois cents livres en ouvrages sur la défense de la Constitution et qu'il en a fait faire des copies afin de les diffuser au sein de son réseau⁷⁴. Le 16 juillet 1791, frère Salomon transmet à sa sœur six exemplaires de l'*Avis aux vrais Catholiques* et six exemplaires des *Nouvelles instructions et l'âme unie à Jésus-Christ*, mais ne pouvant plus en envoyer plusieurs exemplaires en raison du coût d'acquisition trop élevé depuis que les frères ont quitté la paroisse Saint-Roch, il lui conseille de copier les *Maximes* afin de les diffuser.

Diffuser un imprimé est l'une des manières les plus efficaces afin de répandre ses idées et informer l'opinion publique. Le 30 juin 1723, un imprimé intitulé *Lettre d'un abbé à un chanoine de Saint-Omer* est brûlé publiquement sur ordre de l'évêque de Saint-Omer. Cet imprimé n'est pas le seul à être diffusé dans Saint-Omer. Dans ses *Annales de Saint-Omer*, Deneuille, curé audomarois, note que des hommes ambitieux (les jansénistes) "employèrent des libelles diffamatoires de toutes espèces, des ouvrages de ténèbres qu'ils faisaient répandre pendant la nuit

⁶⁷ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 101, 15 septembre 1791.

⁶⁸ A. Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes de Rome, lettre 114, 22 mars 1792.

⁶⁹ A. Lasalliennes de Lyon, lettre 104, 29 mai 1792.

⁷⁰ A. Utrecht, P. R. 1553, lettre de Pierre de Langle à monsieur l'abbé Ernest [Ruth d'Ans], datée du 29 novembre 1723, fol. 2-2v.

⁷¹ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XVIII, pièce 198m, extrait des lettres de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Denis, à monseigneur l'archevêque et duc de Reims, datées du 19 et 27 novembre 1723.

⁷² <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/1236-supplement-la-gazette-dhollande>.

⁷³ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, XII, pièce 56, *Supplément à la gazette de Hollande*, octobre 1720.

⁷⁴ B. M. Sens, collection Languet, XIII, p. 167.

dans les rues et places publiques de Saint-Omer”⁷⁵. Après la diffusion de deux lettres, brûlées en place publique par ordre du magistrat de Saint-Omer, on diffuse des dénonciations faites à l’évêque de Saint-Omer qui sont répandues pendant la nuit à la fin de mars 1724. L’auteur pro-janséniste réussit à diffuser une dénonciation de la doctrine enseignée au séminaire de Saint-Omer en plein jour en arguant de l’approbation officielle, en l’occurrence celle d’un archidiacre de Bruges⁷⁶.

Conclusion

Les réseaux étudiés ne sont pas les seuls à agir et parfois ils se superposent et interagissent. En juin 1723, un imprimé antijanséniste est distribué à Saint-Omer à la surprise de la cheville ouvrière du réseau antijanséniste dans ce diocèse, qui ne connaît ni l’auteur, ni le distributeur⁷⁷. Ils présentent aussi de fortes similitudes avec ceux des protestants étudiés par Alain Joblin⁷⁸.

Malgré des similitudes dans le fonctionnement, les réseaux diffèrent sensiblement dans leur organisation. Les trois schémas que nous proposons en annexe permettent de visualiser les différences. Le premier met en évidence la centralité de Boulogne dans le réseau janséniste. Cela est dû à la personnalité et à l’importance de Pierre de Langle dans le mouvement janséniste. Le diocèse sert de refuge et de lieu de passage pour les hommes et les imprimés. Les liaisons sont multiples avec d’autres villes où résident des jansénistes. Le réseau antijanséniste étudié est basé dans le diocèse de Saint-Omer afin de centraliser les informations en provenance de Paris, de Soissons et de Reims principalement mais également des éléments agissant dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le réseau réfractaire se met en place avec les lois révolutionnaires et se focalise autour de l’évêque Asseline.

Dans l’état actuel de nos recherches, il apparaît que de nombreuses pistes restent encore à explorer afin de percevoir l’ampleur de ces réseaux et leurs modalités d’adaptation aux circonstances et aux événements.

⁷⁵ B. M. Saint-Omer, Ms 1358, Deneuille, curé de la paroisse de [blanc] de la ville de Saint-Omer, *Annales de la ville de Saint-Omer, sous les évêques de Saint-Omer, 1553 à 1725*, tome II (copie du XIXe siècle), p. 438-441.

⁷⁶ *Ibidem*.

⁷⁷ B. M. Sens, collection Languet de Gergy, tome XVIII, pièce 112m, copie de la lettre de monsieur Cousin, prêtre de Saint-Omer, au sieur Grésy, de Calais, datée du 20 juillet 1723.

⁷⁸ Alain Joblin, *Les protestants de la côte au XVIIe siècle (Boulonnais, Calaisis)*, Paris, 2012; *Les protestants du Nord de la France et des anciens Pays-Bas (XVIe -XIXe siècle)*, “Revue du Nord (Lille III)”, tome 94, n° 395, avril-juin 2012.

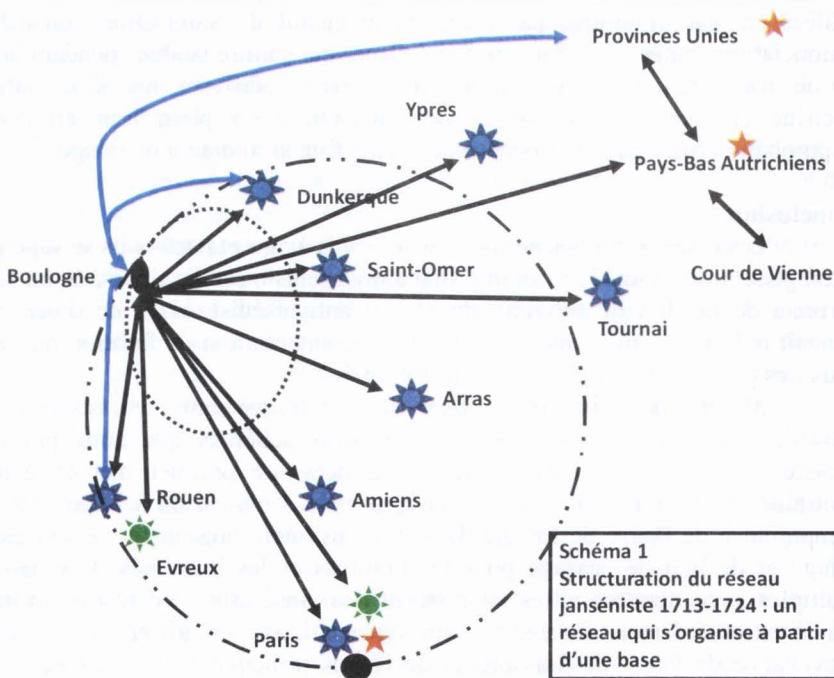


Schéma 2
Structuration du réseau antijanséniste 1720-1724 : un réseau qui se structure depuis un évêché voisin

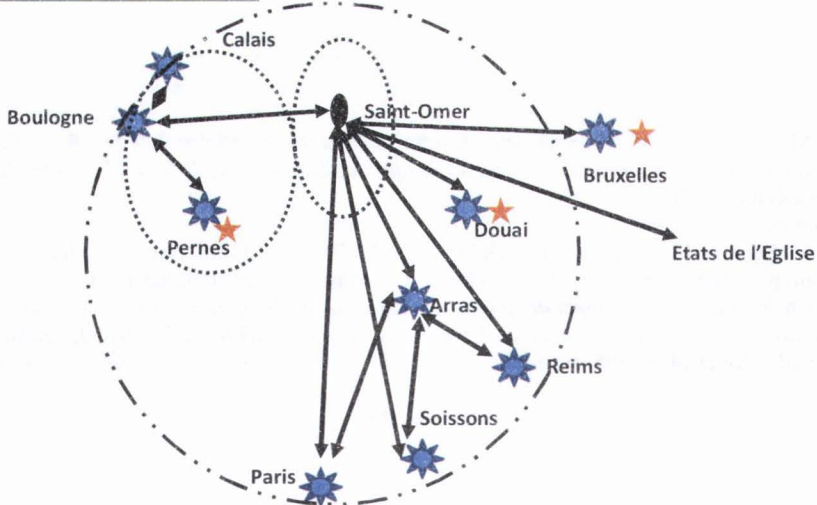
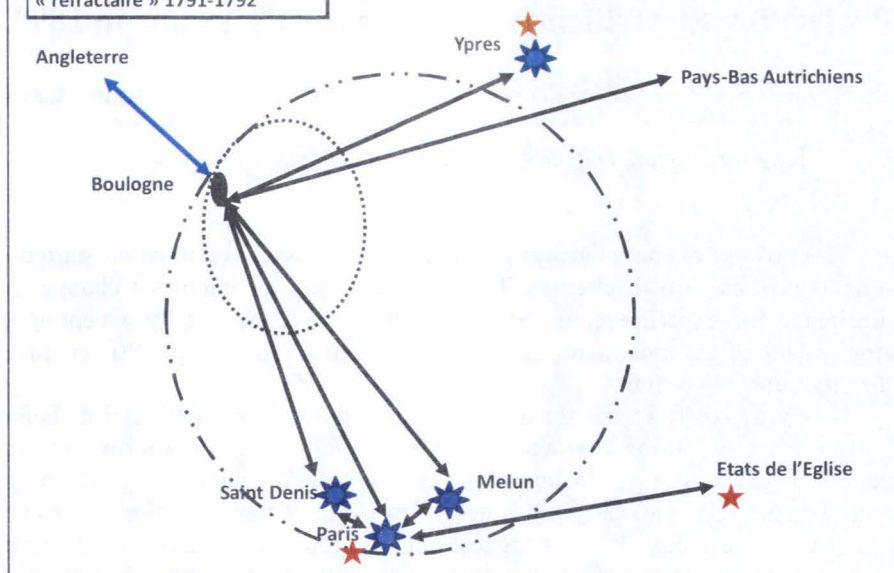







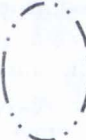


Schéma 3
Structuration du réseau
« réfractaire » 1791-1792



Légende

-  Ville centre du réseau étudié
-  Voie maritime
-  Route terrestre
-  Imprimerie
-  Biens personnels d'un des membres
-  Ville extérieure au diocèse où sont des correspondants
-  Diocèse de Boulogne
-  Royaume de France